**ABL Diagnostics**

Société Anonyme au capital de 1.611.465,60 euros  
Siège social : 72 C, route de Thionville - 57140 WOIPPY  
552 064 933 RCS Metz

(la « **Société** »)

Paris, le 10 novembre 2023,

**COMPTE RENDU DE L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2022**

Le 14 septembre 2023 à 14 heures 30, l’assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société s’est tenue dans les bureaux de la société d’avocats De Gaulle Fleurance & Associés, sis 9 rue Boissy d’Anglas 75008 Paris.

Les avis de réunion et de convocation ont été publiés et les convocations envoyées conformément à la réglementation applicable. L’intégralité des documents relatifs à cette assemblée a été mise en ligne et reste disponible sur le site internet de la Société (www.abldiagnostics.com). Aucune question écrite n’a été posée au Conseil d’administration.

En l’absence de Madame Noémie Sadoun, Présidente du Conseil d’administration, l’assemblée a désigné Monsieur Chalom Sayada, représentant de la société d’Advanced Biological Laboratories Luxembourg SA, administrateur, en qualité de Président de l’assemblée générale.

Monsieur Serge Libardi et Monsieur François Deneuville ont été désignés en qualité de scrutateurs.

Le bureau a constaté que les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance possédaient ensemble 16.059.232 actions, auxquelles sont attachés 16.059.232 droits de vote, représentant 99,65% des actions ayant droit de vote.

Le bureau a ensuite constaté le résultat des votes pour chacune des résolutions de l’assemblée, à titre ordinaire et à titre extraordinaire. Les résultats de ces votes sont présentés, résolution par résolution, dans le communiqué publié sur le site internet de la Société (« *2023 : Informations juridiques et financières de l’exercice clos le 31 décembre 2022* »).

L’assemblée générale a ainsi notamment :

* approuvé les comptes sociaux de l’exercice 2022 et décidé d’affecter le bénéfice de l’exercice au compte « Report à nouveau » ;
* ratifié le transfert du siège social dans la région Grand Est sis 72C, route de Thionville à Woippy (57140), avec effet à compter du 1er décembre 2022 ;
* approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l’exercice 2023 et fixé le montant global de la rémunération des membres du Conseil d’administration ;
* ratifié la cooptation de Monsieur Alain Leriche en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Renondin.